

Image not found or type unknown



Litige generali assurance décès

Par **kaka14160**, le **01/06/2013** à **19:26**

Bonjour, mon père est décédé il y a quelques mois nous avons donc entamer les démarches administratives auprès de Generali assurance pour prendre en charge le crédit de mon père .au bout de qqes semaines ils nous répondent que mon père a mal rempli son formulaire lors de son adhésion même si son erreur n'a rien à voir avec son décès et du coup ils ne prennent pas en charge le crédit . et ils me parlent d'article 113.2 et 113.8 du code des assurances .

que dois je faire ?